

1263

Mardi 15 juillet 1952.

Négociations avec l'Argentine.

Département de l'économie publique. Proposition du 12.7.52.

Le département de l'économie publique communique ce qui suit:
 "Sur la base de vos instructions du 17 mars dernier, votre délégation a rencontré à deux reprises (en mars-avril, puis au début de cette semaine) une délégation argentine de 4 membres conduite par le Dr. Juncosa Seré, Directeur-Général du Ministère de l'Economie.

Après un tour d'horizon, au cours duquel ils insistèrent sur les sérieux effets de trois périodes de sécheresse successives, les représentants argentins nous exposèrent le point de vue de leur Gouvernement quant aux relations économiques avec la Suisse. Il se résume à ceci:

1. pour l'immédiat: le Gouvernement argentin, toujours favorable à une entente avec la Suisse, n'aurait pas refusé en principe un arrangement même temporaire. Mais il a dû proclamer une politique d'austérité, qui frappe non seulement les importations de biens "non essentiels" mais même celle de biens "essentiels", et estime ne pas pouvoir actuellement prendre l'engagement d'assurer le service des paiements financiers, ni même celui d'autres invisibles courants (sans parler des arriérés). Une solution provisoire ou temporaire pour l'année courante n'aurait pu être retenue par lui que si la Suisse avait pu consentir à un crédit substantiel, comme l'ont fait récemment l'Allemagne (8 50 millions) et l'Italie (plafond de financement: 8 100 millions). Les délégués argentins ont insisté à plusieurs reprises, au début des conversations, pour savoir si la Suisse envisageait de maintenir, après l'échéance du dernier accord, son crédit de fr.s.40 millions.

2. pour l'avenir: le Gouvernement argentin désire entamer, dès qu'il saura sur quelles ressources les prochaines récoltes (décembre/janvier) lui permettent de tabler, des négociations sur une large base en vue de la conclusion d'un nouvel accord. Ses délégués sont d'avis que les pourparlers devraient débiter en novembre prochain, lorsque l'estimation des récoltes sera suffisamment sûre et avant que la présence de trop nombreuses délégations étrangères ne ralentisse davantage encore les délibérations toujours notoirement longues à Buenos-Aires. Le Gouvernement argentin insiste pour que les entretiens aient lieu à Buenos-Aires, pour les motifs déjà souvent rappelés. La délégation a encore précisé que les principales conditions à débattre pour aboutir à une entente seraient:

- a) envisager un accord de longue durée (par exemple 3 ans, comme avec l'Italie) plutôt que pour 12 mois seulement;
- b) convenir de "facilités réciproques de crédit" (swing) d'un volume en rapport avec celui des échanges et pas inférieur à fr.s. 50 millions;
- c) arriver à un régime spécial permettant de financer l'acquisition de biens de production moyennant remboursement échelonné des avances nécessaires sur une période d'environ 6 ans.

II.

Nous nous sommes attachés à faire comprendre aux délégués argentins qu'en attendant des négociations de plus grande envergure pour aboutir à un nouvel accord, nous ne pouvions pas renoncer au principe de nos prétentions légitimes et traditionnelles quant aux biens "essentiels" ou "moins essentiels", quant aux paiements financiers et à ceux d'autres invisibles courants et arriérés. Ceci dit, nous étions prêts à accepter d'en reporter la discussion aux négociations à venir; sans pouvoir envisager pour l'immédiat un crédit (swing) de fr. 40 ou 50 millions, nous avons cherché à les intéresser à une solution transitoire pour cette année en leur soumettant des propositions dans le cadre de vos instructions. Ils les ont examinées à fonds, pendant plus de deux semaines de réunions fréquentes, et le Dr. Juncosa Seré s'en fit l'interprète auprès de ses autorités au cours d'un séjour à Buenos-Aires.

Il nous exposa, à son retour, qu'il avait dû lui-même se rendre à l'évidence qu'il était actuellement impossible à son Gouvernement d'envisager un arrangement temporaire sur cette base, tout en reconnaissant l'effort de compréhension fait du côté suisse.

Pour finir, répondant à un nouvel effort de votre délégation, la délégation argentine donna l'assurance qu'elle recommandera à ses autorités de ne pas traiter la Suisse moins favorablement que tout autre pays dans l'octroi de permis d'importer cette année et d'utiliser dans ce cadre si possible environ fr.s. 20 millions disponibles au clearing. Le représentant du Banco Central, organe effectif de contrôle, précisa que cette institution tiendrait compte des relations d'importance indiquées sur notre liste de marchandises entre contingents de biens "essentiels", lors de l'établissement de permis pour produits suisses.

III.

Nous constatons, après ces conversations,

1. qu'il ne nous est pas possible d'arriver avant la prochaine récolte (vers la fin de l'année) à un arrangement même temporaire avec l'Argentine, si ce n'est l'utilisation probable d'une partie de la balance active du clearing pour des biens indispensables sur la base du traitement appliqué par l'Argentine à tout autre pays; il ne sera guère possible, en outre, de restreindre plus que nous ne l'avons fait depuis le début de l'année les "paiements officiels" argentins dans le cadre annuel d'environ fr.s. 3 millions.
2. qu'il conviendra d'envisager la négociation d'un nouvel accord avec l'Argentine dès novembre prochain à Buenos-Aires, - en nous réservant de vous demander le moment venu des instructions à ce sujet.

Après délibération, il est

d é c i d é

de prendre acte de ces considérations.

Extrait du procès-verbal au département de l'économie publique (secrétariat, division du commerce 15), au département politique, au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber